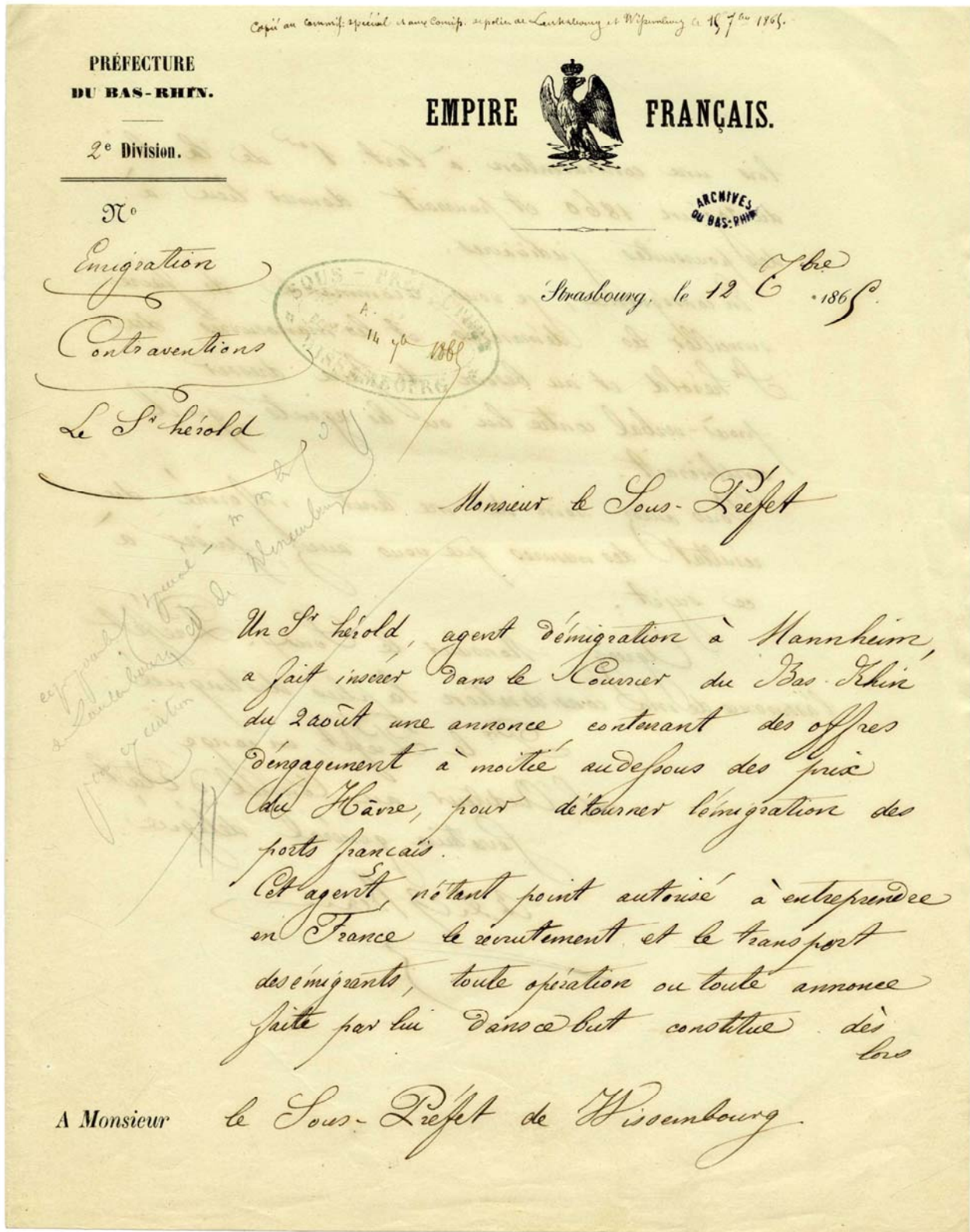


**12 sept. 1865 : le préfet du Bas-Rhin au sous-préfet de Wissembourg (4 14 D 2 154)**

**L'émigration alsacienne vers les États-Unis d'Amérique au XIX<sup>e</sup> siècle**



FRANCAIS EMPIRE

lors une contravention à l'art. 1<sup>er</sup> de la loi  
 de 30 juin 1860 et pourrait donner lieu à  
 des poursuites judiciaires.

En conséquence, je vous recommande de faire  
 surveiller les démarches et les manœuvres de  
 M<sup>r</sup> Hérold et au besoin de faire dresser  
 procès-verbal contre lui ou les agents qu'il  
 emploierait.

Vous avez soin de me tenir informé du  
 résultat des mesures que vous aurez prises à  
 ce sujet.

Agnez, Monsieur le Sous-Préfet,  
 l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P<sup>r</sup> le Préfet, en congé,  
 L'Auditeur au Conseil d'Etat  
 Secrétaire général délégué.

A. de Beau...